

## **Le 14 avril 2015 - AVIS AUX TITULAIRES DE DROITS DE L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE**

La redevance pour la copie privée est un droit d'auteur pour les titulaires de droits de l'industrie de la musique, soit les auteurs-compositeurs, les éditeurs de musique, les artistes-interprètes, les musiciens et les maisons de disques. La redevance est perçue afin de fournir une rémunération aux titulaires de droits pour les copies de musique qu'effectuent les Canadiens et les Canadiennes sur des CD-R pour leur usage personnel. La Commission du droit d'auteur du Canada a publié un [règlement](#) fixant les périodes pendant lesquelles les titulaires de droits **non représentés** – à savoir, les titulaires de droits qui ne sont pas représentés par une des [Sociétés membres](#) de la SCPCP – peuvent demander une rémunération.

Pour les auteurs-compositeurs et les éditeurs le délai de présentation des demandes concernant 2000 à 2004 est expiré le 28 février 2014 et le délai de présentation des demandes concernant 2005 à 2007 est expiré le 31 décembre 2014. **Les auteurs-compositeurs et les éditeurs ont jusqu'au 31 décembre 2016 pour présenter leurs demandes concernant 2008 à 2009.**

Pour les maisons de disques le délai de présentation des demandes concernant 2000 à 2007 est expiré le 28 février 2014 et le délai de présentation des demandes concernant 2008 à 2009 est expiré le 31 décembre 2014. **Les maisons de disques ont jusqu'au 31 décembre 2015 pour présenter leurs demandes concernant l'année 2010.**

**Enfin, les artistes-interprètes et les musiciens ont jusqu'au 31 décembre 2016 pour présenter leurs demandes concernant 2000 à 2009.**

Pour plus de renseignements veuillez visiter [www.redevancescopieprivee.ca](http://www.redevancescopieprivee.ca), un site créé tout spécialement pour aider les titulaires de droits **non représentés** dans leurs demandes de redevances pour la copie privée.